

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET
DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction de la
fonction militaire.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 janvier 1992
(BOC, p. 691 ; BOEM 311-0, 321, 621-2* et 810)
pour l'application de l'article 5 du décret n° 76-
1227 du 24 décembre 1976 portant statut particu-
lier des officiers des corps techniques et adminis-
tratifs des armées.**

Du 30 mars 2006.

NOR D E F P 0 6 5 0 6 3 2 A

Précédent modificatif :

Arrêté du 10 mai 1996 (BOC, 1997, p. 3527).

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 6.

L'arrêté du 22 janvier 1992 est modifié comme suit :

Remplacer le texte du point V par le texte du point V
suivant :

« Directeur de l'établissement administratif et techni-
que.

Directeur du service national des oléoducs
interalliés. »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées, directeur de la fonc-
tion militaire et du personnel civil,*

Jacques ROUDIERE.

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET
DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction de la
fonction militaire.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 17 août 1977 (BOC,
p. 2811 ; BOEM 321, 621-2* et 810) pour l'appli-
cation de l'article 5 du décret n° 76-1227 du 24
décembre 1976 portant statut particulier des offi-
ciers des corps techniques et administratifs des
armées.**

Du 30 mars 2006.

NOR D E F P 0 6 5 0 6 3 1 A

Précédent modificatif :

Arrêté du 24 décembre 1998 (BOC, 1999, p. 823).

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 7.

L'arrêté du 17 août 1977 est modifié comme suit :

Remplacer le texte du point V par le texte du point V
suivant :

« Chef du bureau prévention, chef du bureau exper-
tise et audit, chef du bureau organisation, méthodes,
informatique à la direction centrale du service des
essences des armées.

Directeur adjoint, chef du bureau véhicules-maté-
riels, chef du bureau infrastructure, chef du bureau
finances à l'établissement administratif et technique du
service des essences des armées.

Directeur, directeur adjoint à la base pétrolière inte-
rarmées.

Directeur, directeur adjoint d'une direction régionale
interarmées du service des essences des armées.

Chef du détachement du service des essences des
armées auprès des états-majors centraux et des com-
mandements des forces.

Inspecteur des installations classées pour la protec-
tion de l'environnement auprès du contrôle général des
armées.

Chef de bureau à la direction des ressources énergé-
tiques et minérales du ministère de l'économie, des
finances et de l'industrie. »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées, directeur de la fonc-
tion militaire et du personnel civil,*